



## Compte-rendu de la CAPL n°2 du 08 novembre 2019

### Sélection par liste d'aptitude au grade de contrôleur Année 2020

#### Déclaration des élu(e)s CGT

Monsieur le Président,

Nous profitons de cette CAP pour dénoncer une nouvelle fois la mise en pièces de la DGFIP :

- Suppression massive des trésoreries ;
- Suppression ou fusion de services de gestion (SIE, SIP, SPF, PCE, etc) ;
- Création de points d'accueils dont la pérennité n'est même pas garantie, avec des personnels sous-formés, et possiblement contractuels : autrement dit un service public au rabais et sur la sellette.

Avec la destruction du réseau se conjugue la dénaturation des missions :

- Rupture de la chaîne comptable
- Privatisation de la gestion du numéraire et des encaissements vers les buralistes et la FDJ,
- Création d'une agence du recouvrement fiscal et social, projet d'une agence du contrôle des entreprises par l'État, Loi Essoc et relation de confiance qui visent à transformer le vérificateur en conseil des entreprises.

4 800 suppressions supplémentaires d'emplois sont programmées d'ici 2022, alors qu'a minima pour la CGT, 30 000 emplois supplémentaires devraient être créés en urgence, pourvus par des recrutements statutaires prenant en compte les départs à la retraite.

L'affectation nationale des agents au département sera généralisée en 2020, facteur d'insécurité pour les personnels mutés.

Ajoutons le projet de transfert des missions transverses, jusqu'aux RH, sous l'autorité des préfets (aujourd'hui 4 départements partiellement expérimentateurs), et c'est le développement assuré de la mobilité contrainte.

Le nouveau réseau de proximité, malgré la volonté de la DG de développer le travail à distance, pourra induire des trajets supplémentaires. Les conséquences pour l'organisation de la vie privée des personnels pourront être d'envergure ; quant à l'empreinte environnementale...

Par ailleurs, le pouvoir exécutif n'entend toujours pas augmenter nos salaires en 2020 et sans doute pas davantage en 2021 et 2022. Les conséquences du gel interminable de la

valeur du point d'indice et de l'absence de mesures générales étaient déjà préoccupantes ; elles deviennent à présent catastrophiques.

Enfin, à la trappe les CAP de mutations, de tableaux d'avancement ou de listes d'aptitude à compter de 2020 ! Les élus ne pourront plus préparer la défense des dossiers et vérifier l'application des règles afin qu'aucun agent ne soit lésé.

C'est dans ce contexte de démantèlement de notre administration et de casse des droits et garanties des agents que se tient la CAPL qui nous réunit aujourd'hui.

En ce qui concerne l'ordre du jour, la CGT revendique que **le concours soit la voie de recrutement privilégiée**, car il constitue le meilleur rempart contre l'arbitraire.

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons un certain nombre d'agents ne peut pas accéder à la promotion par le concours.

Mais la CGT revendique la mise en place d'un **réel examen professionnel en substitution à la liste d'aptitude**.

Nous devons nous prononcer sur une liste d'aptitude au grade supérieur, alors que le nombre des promotions, toutes modalités confondues, a été très fortement réduit.

Cette situation prive de nombreux collègues, dont les compétences professionnelles ne sont plus à démontrer, de promotions largement méritées.

Pour la CGT, il est clairement établi que le classement des agents élaboré à l'issue de la CAPL relève de la seule responsabilité du directeur et ne doit en aucun cas être effectué par les élus.

Le vote CONTRE de la CGT reflétera l'expression de notre analyse sur le volume des promotions jugé largement insuffisant et en aucun cas un jugement de la valeur des candidats retenus.

## **Compte-rendu**

La CAPL qui s'est tenue le 08/11/2019 devait examiner 67 candidatures pour 8 potentialités de promotion concernant la DRFIP 35 (373 potentialités au niveau national).

Sur ces 67 candidatures, 11 ont été classées en « excellent » (dont 3 en liste complémentaire), 53 en « très bon » et 3 « à revoir ».

Nous avons bien entendu rappelé notre mécontentement contre la diminution de la promotion interne y compris pour les concours et tableaux d'avancement. Le critère de la mobilité décourage un certain nombre de collègues dont les qualités sont reconnues.

L'évaluation professionnelle ayant une grande importance dans les critères retenus par la direction, nous invitons tous les agents à être très attentifs à leurs appréciations, à l'avis sur l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur, à leur profil croix. Les élus et militants CGT sont à votre disposition, n'hésitez pas à nous consulter.

Après débat, les agents classés dans la catégorie « excellent » sont :

1- ROBERT Cécile	7- DUROX Jean-Marc
2- DE GIOVANNI Nathalie	8- BOUFFIOUX Bernadette
3- JOUBAIRE Agnès	9- GALLAIS Nathalie (liste complémentaire)
4- AUSSANT Jean-Luc	10- MEREL Olivier (liste complémentaire)
5- QUAYRET Nicolas	11- LEJARS Patricia (liste complémentaire)
6- MILLOCH Christiane	

Conformément à ce qui était annoncé dans la déclaration liminaire, les élu.e.s CGT ont voté contre les propositions de la direction, bien que reconnaissant la qualité des dossiers des agents retenus.

Les élu.e.s CGT :

Jérôme CHEVALIER

Chrystèle GAMBERT

Thierry LERMINE

Nadine DUROX

Christophe ROUSSEL

Jacqueline LAROUR (Expert)